

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 5 DECEMBRE 2016 à 20 HEURES.**

081

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jouselain, M. Boussin, Mme Pihée, Mme Lemoine, Mme Aschard, Mme Roucaute.

Absents : M. Hamon, M. Menant, excusé.

Secrétaire : Mme Pihée

Convocations expédiées le : 29/11/2016

Compte-rendu affiché le : 09/12/2016

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

. Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission du conseil municipal de Dominique Lecomte pour raisons personnelles.

AUDIT DES ASSURANCES :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 6 juin 2016 relative à la réalisation d'un audit des contrats d'assurance auprès du Cabinet DELTA CONSULTANT.

Elle informe le Conseil Municipal qu'après l'avis d'appel public à la concurrence paru dans la presse, pour les 4 lots (Lot 1 : Dommages aux biens, Lot 2 : Responsabilité civile, Lot 3 : Protection juridique, Lot 4 : Assurance véhicules à moteur), le Cabinet a dépouillé et étudié les différentes propositions. Seules 2 compagnies ont répondu à cette demande : Groupama pour les 4 lots et Sarre et Moselle pour le lot n°3.

Madame le Maire rend ensuite compte des résultats de cette consultation et présente les 3 simulations envisageables.

Les garanties actuelles s'arrêtant au 31 décembre prochain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. **DÉCIDE de retenir la simulation n°1** : (prix équivalents et meilleures garanties, notamment au niveau de certaines franchises)

| | | |
|------------------|------------------------------|---|
| Lot n°1 : | Dommages aux biens | Groupama, formule 1, |
| Lot n°2 : | Responsabilité civile | Groupama, formule 1, |
| Lot n°3 : | Protection juridique | Sarre & Moselle/CFDP, formule 1, |
| Lot n°4 : | Véhicules à moteur | Groupama, formule 1, |

. **DONNE délégation à Madame le Maire pour valider les actes d'engagements**

. **la CHARGE de faire le nécessaire, et**

. **l'AUTORISE à signer les contrats et tous documents correspondants.**

SIVU PETITE ENFANCE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 21 novembre dernier relative à la création d'un SIVU petite enfance. Dans ce cadre, il convient que la commune procède à la désignation de 2 délégués : l'un titulaire, l'autre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. **DÉSIGNE M. BOUSSIN comme délégué titulaire et Mme COCHET comme déléguée suppléante,**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

MÉDECINE PROFESSIONNELLE : CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de la Médecine professionnelle est assurée par l'intermédiaire d'une convention avec le Centre hospitalier de Saumur. Cette dernière arrivant à échéance, il convient donc de la renouveler.

Elle présente au Conseil Municipal la nouvelle convention de mise à disposition du service de santé au travail établi par le Centre Hospitalier de Saumur et en donne lecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE les termes de cette convention,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à la signer, et**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de maintenir à 25 € le prix de l'encart publicitaire dans le bulletin municipal 2017,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

PRIME DE FIN D'ANNÉE 2016 POUR LE PERSONNEL SOUS CONTRAT :

Compte tenu de la prise de disponibilité d'un Adjoint Administratif du secrétariat et l'emploi de d'une personne pour la remplacer, il convient de délibérer pour l'attribution d'une prime de fin d'année pour cet agent sous contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la présence de l'Agent depuis le début de l'année 2016,

Considérant que son travail donne toute satisfaction,

- . **DÉCIDE d'allouer à Mme Sabrina GRIGNY, agent sous contrat, une prime de fin d'année d'un montant égal à celle attribuée aux autres membres du personnel communal,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

DEVIS MAINTENANCE PARC INFORMATIQUE :

Suite au problème de virus qui a touché tous les ordinateurs de la Mairie ainsi que les lacunes dans le contrat relatif à la JVS Box, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ORDICUBE de Longué pour assurer la maintenance du parc informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant l'intervention rapide et très efficace d'ORDICUBE lors du problème de virus,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise ORDICUBE d'un montant annuel de de 1 500 € HT**
- . **AUTORISE Madame le Maire à le signer et**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

DEVIS SIEMML : REMPLACEMENT MAT ACCIDENTÉ CLOS-MARÇAIS :

Suite à l'endommagement d'un mât de candélabre sis au Clos-Marçais, M. BIGOT présente au Conseil Municipal le devis du SIEMML pour son remplacement, d'un montant de 799.99 € HT.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du comité syndical du SIEMML en date du 10/11/2015 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour cette opération (EP304-16-15 Remplacement d'un mât accidenté n°102 Le Clos-Marçais) :**
 - **Montant de la dépense** : **799.99 € HT**
 - **Taux de concours** : **75 %**
 - **Montant du fonds de concours à verser au SIEMML** : **599.99 € HT**

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 10 novembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

. **CHARGE M. BIGOT de faire le nécessaire.**

. **DEVIS PROJET D'ADRESSAGE PAR LA POSTE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente intervention sur le projet d'adressage en campagne. Elle présente au Conseil Municipal le devis réalisé par LA POSTE afin de réaliser cette opération décomposé de la manière suivante :

- Forfait : conseil, accompagnement et réunions de travail avec le référent adresse de la Mairie, pour un montant de : 650.00 € HT
- Option 1 : traitement des adresses, validation du projet, restitution du projet d'adressage pour la mairie : 990.00 € HT
- Option 2 : Remise des kits : courrier d'information de la Mairie nominatif pour chaque habitation concernées+ guide de communication pour changement d'adresse+5cartons changement adresse : 387.00 € HT
- Option 3 : remise commentés des Kits + distribution des plaques numérotées : 684.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. **DÉCIDE de retenir la proposition de LA POSTE pour le projet d'adressage en campagne,**

. **DÉCIDE de retenir en plus du Forfait, les Options 1 et 2 pour un coût HT de 2 027 €,**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **TRANSFERT DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. **APPROUVE le transfert de crédit n°1 suivant :**

Fonctionnement : Dépenses :

| | | | |
|----------------|-------------|-------------------------------------|-------------|
| article 60623 | : - 2 000 € | article 60631 produits d'entretien | : + 2 000 € |
| article 615221 | : - 4 000 € | article 6132 locations immobilières | + 4 000 € |
| article 61524 | : - 1 000 € | article 61558 entretien réparation | + 400 € |
| | | article 6156 maintenance | + 600 € |

Investissement : Dépenses

Chapitre 040 : 2113 : - 15 000 € reportés à l'article 21318 bâtiment-gare + 15 000 €

. **TRAVAUX EN RÉGIES : RÉGULARISATION :**

Afin de régulariser les opérations de travaux en régie, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. **APPROUVE la décision modificative n°1 suivante :**

Fonctionnement : Recettes : chapitre 042 : article 722 : + 21 288 €

| | |
|--------------------------------------|---|
| Dépenses chapitre 011 : article 6225 | : + 300 € indemnité comptable |
| 011 : article 6226 | : + 6 000 € honoraires |
| 011 : article 6231 | : + 1 000 € annonces insertions |
| 011 : article 6236 | : + 1 000 € catalogues imprimés |
| 011 : article 63512 | : + 500 € taxes foncières |
| 012 : article 6218 | : + 7 488 € autre personnel extérieur |
| 012 : article 6455 | : + 2 000 € cotisations assurance personnel |
| 65 : article 6541 | : + 3 000 € admissions en non-valeur |
| | + 21 288 € |

. **APPROUVE le transfert de crédits n°2 : en investissement :**

Dépenses chapitre 21 : article 2116 : - 21 288 € prélevés (cimetière)

chapitre 040 : article 21318 : + 21 288 € reportés(travaux gare).

INDEMNITÉ DE CONSEIL ET BUDGET AU TRESOR :

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de renouveler l'indemnité de conseil et budget au Receveur Municipal dans les mêmes conditions que l'année passée,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport

Le pot de Noël pour les Agents est fixé au lundi 19 décembre à midi, tous les conseillers municipaux sont conviés.

Les nouvelles décorations de Noël ont été installées dans le bourg et semblent être très appréciées.

Les employés communaux s'occupent des travaux d'hiver : vérification et nettoyage des avaloirs, désherbage de la Levée (avec utilisation d'un stock de sel ancien)

Acquisition de sacs de sel en cas de prévision de gel.

Exposé de Mme COCHET, 2^{de} Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Artisans-Commerçants Marché de Noël : Elle rend compte du marché de Noël qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance et avec une participation importante. A noter la présence de nombreux enfants accompagnés de leurs parents. Les commerçants et artisans sont pleinement satisfaits de cette première édition. Elle en profite pour remercier les conseillers municipaux, le Comité des Fêtes ainsi que tous les bénévoles ayant participé au montage et démontage des structures. Tout le monde semble partant pour une seconde édition. Madame le Maire remercie vivement Mme COCHET pour son importante implication dans ce projet et sa totale réussite. Madame MEME Vice-Présidente de l'APE est également remerciée et félicitée pour les décorations faites pour décorer les stands.

Bulletin municipal :

Phase finale de regroupement des articles et photos et de mise en page pour un dépôt prochain à l'imprimerie. Le bulletin représente toujours un gros travail en fin d'année qui est également une période très chargée au niveau communal et professionnel.

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement

Il évoque les travaux de voirie, d'élitage, de signalétique à venir.

Nids de frelons asiatiques :

De nombreux nids de frelons ont été signalés sur la commune mais compte-tenu de leur hauteur, plusieurs entreprises ont été contactées mais aucune n'a pour le moment répondu.

AMENAGEMENT DU PN ET DE LA RUE DES TURCIÉS-CARREFOUR DU CIMETIÈRE :

M. JOUSSELAIN rappelle au conseil municipal ses précédentes interventions sur ce dossier d'aménagement sécuritaire du passage à niveau de la Rue Thibault et de ce fait du carrefour de la Rue des Turcies (RD 214) et du cimetière. Les nouvelles propositions faites (sans le giratoire) ont été validées par la Commission sécuritaire du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **CONFIRME son intention de réaliser des travaux d'aménagements de sécurité en entrée d'agglomération, côté Longué, sur la RD n°214, afin de réduire la vitesse et de sécuriser le carrefour de la Rue du cimetière,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département,**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

Intervention de M. MENANT (absent) relayé par M. BIGOT :

Il rend compte des mesures prises par le SMICTOM et la CCLL pour les produits irrécouvrables pour les années de 2012 à 2015. La déchetterie de Vernantes a été rachetée par la CCLL.

Dans le cadre de la réforme territoriale, le SMICTOM va continuer à fonctionner jusqu'en 2020.

. **Bulletin de la CCLL :**

Compte tenu de sa présentation ainsi que de son contenu, le conseil municipal décide de ne pas distribuer le dernier bulletin de la CCLL. Ils seront conservés en mairie et mis à disposition du public.

. **Intercommunalité avec la CC Gennes Val de Loire- Les Rosiers sur Loire :**

Une première réunion avec le Cabinet AUBELLE va se tenir demain à Gennes

. **Aide aux devoirs :**

Un courrier commun à l'école et à la Mairie va être envoyé aux parents dont les enfants sont susceptibles d'être concernés. Ceux-ci devraient débiter en janvier et au prix de 1 € la séance/enfant : 2 séances de 45 mn. Les intervenants interviendront en doublon.

Intervention de M. BOUSSIN :

Remise des prix des maisons fleuries :

Il rappelle la date de remise des prix des maisons fleuries du lundi 12 décembre à 18 h 30 au centre culturel et invite les conseillers municipaux à y participer. 32 prix seront distribués. Une exposition de tableaux sera également organisée.

Galette 2017 :

Elle est fixée au 1^{er} février 2017 avec un animateur.

Vœux du Maire : Rappel : la date est fixée au vendredi 20 janvier 2017 à 19 h 30 au centre culturel.